

leurs états qu'aucun autre rang de citoyens; mais leur utilité con-
 siste en ce qu'ils s'acquittent bien des devoirs de leurs états res-
 pectifs. Ils cessent d'être utiles lorsqu'ils prétendent faire les légis-
 lateurs, lorsqu'ils se mêlent d'affaires qui supposent une éducation
 qu'ils n'ont point reçue. La liberté de la presse est le principal
 soutien de la liberté de la nation; c'est un avantage qu'il est de
 notre devoir de transmettre à notre postérité. Mais quelques fois
 on en abuse; et cet abus n'est jamais plus pernicieux que lorsque
 la Presse est employée à répandre, parmi les hommes des dernières
 classes de la société, des idées de mépris et de mécontentement sur
 la Constitution de leur patrie. Qu'on examine de bonne foi notre
 Constitution; qu'on déploie les avantages de celle de toute autre
 nation; qu'on la fasse contraster avec la plus parfaite qui pourra se
 trouver dans l'univers. Notre Constitution n'a à craindre aucun
 examen, aucune comparaison; mais tous les hommes ne sont pas
 en état de faire ces comparaisons. Dans tout pays il y a des gens
 qui désirent n'avoir aucun gouvernement du tout; et partout ils
 se trouvent en si grand nombre que, sur l'article du gouvernement
 on ne doit jamais en appeler à eux.

Un homme accoutumé à des idées abstraites dans la recherche
 de la vérité trouvera probablement des défauts dans toutes les
 espèces de gouvernements qu'il y a dans le monde. Il y décou-
 vrira des abus contraires aux règles rigoureuses de la stricte justice
 politique. Mais pendant que ces abus ne sont point généralement
 connus, à quoi bon les relever? ou s'ils sont connus on les consi-
 dère en général comme d'une très petite importance pour le bon-
 heur public, et dans ce cas à quoi bon les exagérer? Pour moi je
 ne peux regarder ni comme honnête homme, ni comme bon ci-
 toyen celui qui témoigne du zèle et de l'empressement à faire discu-
 ter